

fête de la Science

CULTURE
SCIENCE
PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR

[APPEL A PARTICIPATION]

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

LA FÊTE DE LA SCIENCE

DU 7 AU 17 OCTOBRE 2022



Coordination départementale dans les
Alpes-Maritimes

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR 

Cellule de culture scientifique et technique :

fetedelascience@univ-cotedazur.fr - Tél : 04 89 15 10 83

QU'EST-CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?

La Fête de la Science est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à favoriser, dans un cadre festif, les échanges entre la science et la société !

Pilotée depuis 31 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est un rendez-vous incontournable entre le grand public et les acteurs des sciences et des technologies. Au travers d'expérimentations, de débats et d'échanges, la Fête de la Science offre la possibilité de construire de nouvelles connaissances et de forger ses propres opinions sur les enjeux de notre société.

POURQUOI PARTICIPER ?

Les raisons de participer à la Fête de la Science sont nombreuses et s'enrichissent chaque année grâce aux différents partenaires qui s'impliquent et s'investissent au fil des éditions :

- ✓ **Partager** le goût des sciences
- ✓ **Sensibiliser** le grand public aux avancées technologiques et leurs impacts sur notre vie quotidienne
- ✓ **Expliquer** la démarche scientifique et le travail de recherche
- ✓ **Intéresser** les jeunes aux disciplines et filières scientifiques et susciter des vocations
- ✓ **Contribuer** à la diffusion des savoirs
- ✓ **Favoriser** les débats autour des enjeux de société et mieux comprendre le monde qui nous entoure

Vous souhaitez inscrire votre projet et participer à l'événement ?

Vous avez jusqu'au 15 mai pour le faire !

Au-delà de cette date aucun projet ne pourra être accepté

SOUS QUELLE FORME ?

EN TANT QUE PORTEUR DE PROJET

- ✓ **Proposer un évènement au sein de votre établissement**

La Fête de la Science est l'occasion de créer un événement au sein de son établissement afin de **valoriser les sciences et les projets de classes** autour d'un temps fort festif. Cela peut prendre la forme d'animation par les élèves auprès de leurs camarades, l'intervention de chercheurs, spécialistes, intervenants, acteurs de la culture scientifique, lors de conférences, ateliers, spectacles ... Une action "interne" concernant uniquement les élèves de l'établissement peut être labellisée. Mais la Fête de la Science est aussi une opportunité pour accueillir des élèves d'autres écoles et établissements proches, notamment dans le cadre des liaisons Cm2/6e ou 3e/Seconde et même ponctuellement les parents d'élèves.

C'est également l'occasion de co-construire un projet pédagogique avec un scientifique ou un acteur du territoire (possibilité de mobiliser un parrain, une marraine scientifique) et de le

valoriser au sein d'un lieu public proche de votre établissement (médiathèques, bibliothèques ou autre lieu public ouvert). Nous vous invitons à vous rapprocher de Guillaume Coupechoux, chargé de mission culture scientifique de la DAAC, référent Fête de la Science pour le Rectorat de l'Académie de Nice (guillaume.coupechoux@ac-nice.fr)

EN TANT QUE VISITEUR

Il est possible pour les enseignants et élèves de visiter les villages des sciences et autres actions proposées sur des journées dédiées aux scolaires. Suite au comité de labellisation prévu le 9 juin 2022, l'ensemble de la programmation pour les scolaires vous sera transmise par le rectorat dans le courant du mois de juin (préprogramme) et en version définitive dès la rentrée.

La programmation sera accessible et tenue à jour sur le site internet www.fetedelascience06.fr avec les modalités d'inscription de chaque événement.

En marge des actions scolaires, la coordination départementale s'inscrit dans le dispositif régional « Science dans les classes » : Un chercheur d'un organisme de recherche de la Côte d'Azur intervient dans une classe et échange avec les élèves autour de sa thématique de recherche et de son métier. Dans les Alpes-Maritimes, cela concernera en 2022 uniquement les établissements scolaires isolés de l'arrière-pays. Ces établissements seront contactés directement par le Rectorat. Cette opération est organisée en partenariat avec l'association agréée Science pour tous 06.

Défi technologique

La délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) propose aux classes qui le souhaitent de finir l'année scolaire 2021-2022 en participant à un défi technologique qui permettra d'affronter amicalement d'autres classes d'écoles, de collèges et de lycées des Alpes Maritimes. **Inscrivez-vous, relevez le défi, envoyez une vidéo de la production de vos élèves et tentez de gagner des cadeaux avant la fin de l'année scolaire, et la possibilité de présenter vos productions en octobre prochain sur un stand du Festival des Sciences de Nice organisé par l'université dans les jardins Albert 1^{er}. Inscriptions avant le 6 mai auprès de Guillaume Coupechoux (guillaume.coupechoux@ac-nice.fr).**

[Pour plus d'informations cliquez ici](#)

SUR QUELLE THEMATIQUE ?

La thématique annuelle de l'édition 2022 de la Fête de la Science nationale sera :

« Changement climatique : atténuation et adaptation »

La Fête de la Science a toujours été un espace de liberté et de découverte, qui encourage la réflexion et permet d'imaginer un avenir souhaitable, où la science est profondément ancrée dans la société et a toute sa place dans les pratiques collectives, sociales, politiques.

Sans tomber dans un « solutionnisme technologique » ou une approche « collapsologue », cette nouvelle édition sera l'occasion d'esquisser cet avenir désirable, en convoquant toutes les

disciplines scientifiques, et en particulier les sciences sociales, autour de ces notions d'adaptation et d'atténuation face au défi du siècle qu'est le changement climatique.

→ Cette année, la Semaine du climat et la Fête de la Science joignent leurs forces pour proposer des activités scientifiques et ludiques au sein des établissements scolaires.

Attention : Afin de préserver un élément de surprise pour le public, la thématique annuelle est soumise à embargo pour la communication externe jusqu'à fin juin 2022.

COMMENT INSCRIRE UN PROJET ?

INSCRIPTION

Suite à la possibilité de pertes de projet sur le site national de la Fête de la Science, nous vous remercions de bien vouloir informer par mail la coordination départementale du dépôt de votre projet et d'envoyer une copie de votre projet. Cela, afin de garantir la bonne prise en compte de votre projet.

Pour l'édition 2022, l'inscription de votre projet se fait directement en ligne, via le **site national de la Fête de la Science** :

<https://contribuer.fetedelascience.fr/>

Un guide d'utilisation vous sera envoyé (et à télécharger sur le site www.fetedelascience06.fr) par la coordination départementale et l'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire concernant les inscriptions.

A savoir : les données renseignées dans l'espace connecté seront examinées en vue de la labellisation du projet. Il est donc demandé de remplir **le plus précisément possible** la description de votre projet. Les éléments que vous ferez figurer serviront également à l'élaboration des programmes et des supports d'information à destination des visiteurs.

Merci de bien vouloir envoyer une copie du projet par mail à la coordination.

Attention, la date limite pour l'inscription des projets est le 15 mai 2022.

Au-delà de cette date aucun projet ne pourra être accepté.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES IMAGES

Lorsque vous déposez un projet sur la plateforme de la Fête de la Science, vous êtes invités à ajouter une image afin d'illustrer votre proposition et de donner envie au public d'y assister.

Selon la provenance de cette image, celle-ci n'est pas nécessairement libre de droit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas nécessairement en disposer gratuitement.

Les conditions d'utilisation et de partage de l'image sont normalement précisées par la banque d'image au sein de laquelle vous l'avez trouvée. **Chaque image a ses propres conditions d'utilisation. Si vous avez le moindre doute, contactez votre coordination départementale, qui vous indiquera si vous pouvez ou non utiliser cette image, et dans quelles conditions.**

OBTENIR LE LABEL « FÊTE DE LA SCIENCE »

Les candidatures seront soumises au Comité de Pilotage de la Fête de la Science régional qui se déroulera le **9 juin 2022**. Le label permet à votre projet d'être estampillé « Fête de la Science ». Ainsi, vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination. Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Comité de Pilotage régional. Le projet doit respecter les critères suivants :

✓ Le respect du CALENDRIER

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, soit du **7 au 17 octobre 2022**.

Selon le planning établi, chaque porteur s'engage à transmettre à la coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, une évaluation de l'opération qui contribuera au bilan de la Fête de la Science.

✓ Le principe de GRATUITE

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations gratuites pour tous les publics.

✓ Le principe de CAUTION SCIENTIFIQUE

Chaque porteur de projet doit garantir la qualité des contenus scientifiques des manifestations et contribuer au développement de la démarche scientifique en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité ou d'une controverse scientifique, les porteurs sont invités à contacter Guillaume Coupechoux, référent Fête de la Science pour le Rectorat de l'Académie de Nice (guillaume.coupechoux@ac-nice.fr) ou la coordination départementale pour être mis en relation avec un chercheur référent scientifique afin de diffuser une information scientifique vérifiée et avérée pour le public.

✓ Le principe d'ORIGINALITÉ

La Fête de la Science est l'occasion d'un événement inédit et spécifique à la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux habituellement payant ne peut suffire à une labellisation, un plus doit être proposé pour l'événement tel qu'un accueil ou une animation spécifique.

Attention, le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des projets. Le non-respect de ce cadre pourra engendrer le remboursement des subventions accordées par l'État et la Région.

UN SOUTIEN FINANCIER : les remboursements de frais

Dans le cadre de la Fête de la Science cofinancée par l'État et la Région, une enveloppe budgétaire spécifique est allouée par la Délégation Régionale à la Recherche et à l'Innovation Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir la mise en place de projets sur l'ensemble de la région.

Pour un projet labellisé « Fête de la Science », un soutien financier peut être proposé au porteur. Il s'agit de montants (de 100 à 1000 €) attribués sous certaines conditions et en fonction de la dimension du projet. A noter que ce soutien permet de rembourser, tout ou partie des frais liés à l'organisation d'une action Fête de la Science, il ne s'agit pas de financer la totalité de la manifestation, ou de verser une subvention.

Si vous souhaitez demander ce soutien financier = remboursements de frais, merci de contacter la coordination départementale en envoyant un email à l'adresse fetedelascience@univ-cotedazur.fr, le dossier à compléter vous sera envoyé.

COMMENT COMMUNIQUER ET VALORISER SON PROJET ?

La communication générale autour de la Fête de la Science est portée par les différentes coordinations (nationale, régionale, départementale).

AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

La coordination régionale s'occupe des relations presse et de la diffusion de la communication régionale, elle fait le lien entre les coordinations départementales et le national.

- ✓ Le site national : www.fetedelascience.fr se fera le relais de votre projet Fête de la Science
- ✓ Des réseaux sociaux assureront une communication plus ponctuelle, en amont et pendant l'événement¹ :
 - Page Facebook national : www.facebook.com/fetedelascience
 - Compte Twitter national : <http://twitter.com/FeteScience>
 - Page Facebook régional : www.facebook.com/fetedelascienceSUD
 - Compte Twitter régional : https://twitter.com/fds_sud
 - Site Echosciences : <https://www.echosciences-paca.fr/>

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL pour les Alpes-Maritimes

La coordination départementale des Alpes-Maritimes prend en charge les relations presse, les éventuels partenariats de communication et l'organisation de la diffusion des programmes et supports à l'échelle départementale.

Dans les Alpes-Maritimes, le relais de la programmation se fait via :

- Le site internet départemental : www.fetedelascience06.fr
- La page Facebook : [@FeteScience06](https://www.facebook.com/FeteScience06)
- Le compte Twitter : [@FeteScience06](https://twitter.com/FeteScience06)

AU NIVEAU LOCAL

1 En tant que porteur de projet Fête de la Science, vous pouvez également contribuer en ajoutant à vos publications **#FDS2022** et **#FDSSUD** afin que celles-ci puissent être relayées par ces comptes.

La communication locale autour des actions est **à la charge des différents porteurs de projet**. Vous êtes donc invités à assurer également la communication sur votre territoire et à diffuser les programmes et supports auprès de vos partenaires et relais locaux.

LE KIT DE COMMUNICATION

Pour cela, un kit de communication comprenant logos, charte graphique, visuels, bannière web, ... vous sera mis à disposition et accessible en ligne sur le site fetedelascience06.fr. Des supports de communication papier vous seront également fournis début septembre sur demande : programme/flyer régional, affiches A4, affiches A3 personnalisables, calicots (banderoles horizontales sans date, réutilisables) affiches type Decaux (120x170)

Si vous souhaitez développer une communication particulière et/ou des supports spécifiques, vous devrez obligatoirement situer le projet dans la Fête de la Science (par conséquent respecter la charte graphique) et mentionner les organisateurs et financeurs (à savoir les logos officiels qui vous sont fournis : celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de la Délégation de la Recherche et de l'Innovation Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du réseau Culture Science Provence-Alpes-Côte d'Azur). De plus, tous les supports produits devront, **avant diffusion ou impression**, être validés au préalable par **la coordination départementale**.

CALENDRIER 2022

LES DATES CLES

- ✓ **15 mai** : Date limite de soumission des projets (*aucun projet ne sera accepté au-delà de cette date*)
- ✓ **9 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis
- ✓ **Début septembre** : Mise à disposition des outils de communication
- ✓ **Du 7 au 17 octobre** : Fête de la Science
- ✓ **18 novembre** : Date limite de réception du bilan de l'opération, photos, vidéos et articles de presse illustrant la manifestation

LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

- ✓ **15 mai** : Date limite de réception des demandes de remboursement de frais
- ✓ **9 juin** : Commission d'attribution des remboursements de frais
- ✓ **18 novembre** : Date limite de réception des dossiers complets pour le versement des remboursements de frais